

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 20 août 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Madame la Ministre de la Justice:

« À en croire des médias français, le nombre d'actes antichrétiens serait en hausse en France depuis 2018. Selon les informations du Ministère de l'Intérieur (F), le nombre de tels actes (p.ex. églises vandalisées) aurait augmenté de 13% en une année seulement, en passant de 354 (enregistrés pendant la période janvier-juin 2024) à 401 (durant la période janvier-juin 2025). Ainsi, le week-end dernier, deux églises ont été profanées en Seine-Saint-Denis, à Pantin et à La Courneuve.

Ce phénomène ne semble pas épargner le Luxembourg non plus. En effet, dans l'est du canton de Clervaux, une statue de la Sainte Vierge a été incendiée début été 2025 dans une église au service du culte catholique. Un tel incident, qui aurait pu avoir des conséquences graves, ne paraît pas être un cas isolé dans nos propres contrées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Madame la Ministre de la Justice:

- Comment le gouvernement définit-il un « acte de nature antichrétienne ou antireligieuse »?
- Monsieur le Ministre peut-il informer sur le nombre d'actes antichrétiens ou antireligieux qui auraient été enregistrés au grand-duché depuis 2015 ?
- Dans l'affirmative, de quelle nature ces actes étaient-ils?
- Dans combien de cas une plainte a été déposée auprès des autorités policières?
- Combien de ces cas ont donné lieu à des suites judiciaires? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député